District Mosellan de Football
Commission Départementale des Arbitres

PV de la Réunion de la Section Technique de la CDA Moselle
du 03 Décembre 2022

Présidence : M. MERULLA
Présents : MM. ANDRIVON, AULBACH, MULLER
Avis technique : M. DAVID Thomas, Référent départemental Futsal de la CDA Moselle

Objet : Réserve pour Faute Technique d'Arbitrage déposée par le Club de FLORANGE US

Match de championnat Futsal D1, du 28/11/22 à 20h30
FLORANGE US contre Futsal Club de CREUTZWALD
Score du match : 06 à 11

La section, après examen des différentes pièces versées au dossier :

Sur la FORME :

- La réserve n'a pas été posée à l'arrêt de jeu consécutif

Sur le FOND :

- Les arbitres ont modifié leur décision avant la reprise du jeu.

Par ces motifs, jugeant en premier ressort, la CDA Moselle, déclare cette réserve NON RECEVABLE sur le FOND et sur la FORME

La CDA Moselle transmet le dossier à la Commission Compétente pour homologation de cette rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du DMF dans les conditions de forme et de délais prévues aux Règlements Sportifs du Championnat.

MERULLA Vincent
Président de la CDA Moselle